



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 08 Octobre 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

POINT N° 543

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SDEA

Mme la Maire expose :

Dans un souci de coordination des travaux et pour optimiser le coût pour les usagers et les abonnés, la Ville de Sainte Marie aux Mines et le SDEA souhaitent constituer un groupement de commandes pour réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, de réhabilitation du collecteur d'assainissement, d'étanchement des branchements et de réfection de la largeur de chaussée, rue Reber à Sainte Marie aux Mines

Les travaux sont estimés à un montant total de 500 000 € HT (dont 225.000 € HT pour les travaux sur réseaux d'eau potable, 210.000 € pour les travaux sur le réseau d'assainissement et 65.000 € HT pour la réfection de la chaussée).

Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Sainte Marie aux Mines et le SDEA selon les modalités suivantes :

- le rôle de coordonnateur sera confié au SDEA pour gérer les procédures de la consultation et l'exécution technique du marché en lien la Ville ;
- pour la réfection de la chaussée, la part des travaux prise en charge par la Ville de Sainte Marie aux Mines et celle prise en charge par le SDEA seront définies dans le marché de travaux. Une répartition selon la surface de voirie concernée par la réfection des réseaux et le reste de la chaussée est proposée, soit une prise en charge à hauteur de 75% par la ville de Sainte-Marie-aux-Mines et de 25% par le SDEA.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,



VILLE DE

**Sainte-Marie
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20251008-543_2025-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

AUTORISE Madame la Maire à constituer le groupement de commande ci-évoqué, à signer la convention de constitution de groupement de commandes jointe en annexe, ainsi que tous documents y relatifs.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance,


Nadège FLORENTZ

La Maire,


Noëllie HESTIN